



2018-11-09

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2018 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants:

**M^{me} NANCY MORAIS
M. RICHARD JEAN**

**M^{me} CHRISTINE RICHER
M. NORMAND JOLICOEUR**

**M^{me} NANCY MCAULEY
M. PIERRE BOIVIN**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. LOUIS VENNE**
Le Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- ❖ Adoption de l'ordre du jour
- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2018
- ❖ Rapport du maire
- ❖ Correspondance
- ❖ Période de questions d'ordre général
- ❖ **Résolutions :**
 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - Addenda à l'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau
 - Formation – Les contrats municipaux
 - Club « Les Maraudeurs »
 - Contrats d'embauche pour le déneigement
 - Fin de contrats en voirie
 - Caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées - augmentation de la marge de crédit
 - Embauche en incendie
 - Écocentre – période hivernale
 - Horaire des fêtes du secrétariat et de la bibliothèque
 - Publicité des fêtes – Journal les 2 vallées Petite-Nation et Lièvre
- ❖ **Finance :**
 - États comparatifs des recettes et des dépenses
 - Rapport des dépenses autorisées par le Directeur général
 - Approbation des comptes payables
- ❖ Affaires nouvelles
- ❖ Période d'intervention des membres du conseil
- ❖ Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- ❖ Ajournement de la séance

* * * * *

2018-11-207 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture et varia ouvert.

Adopté

2018-11-208 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier a remis copie du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2018, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture ;



Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2018 soit approuvé, tel que déposé.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL :

Tous les membres du conseil déposent à la Table du conseil copie de leur déclaration d'intérêts pécuniaires tel que requis en vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2).

2018-11-209 ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE FORMATION RÉGIONAL DES POMPIERS DE LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales ;

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, relative à l'adoption de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC 2016-2018 tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2018-10-328, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif de la MRC de Papineau tenue le 30 octobre 2018, laquelle adopte le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents en vue d'une délégation de compétence en cette matière ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages adoptent le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant l'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC, conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont mandatés à signer ledit addenda à l'entente intermunicipale suite à son adoption par la MRC ;

ET QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 novembre 2018.

Adopté

2018-11-210 FORMATION – LES CONTRATS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la formation sur « Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des PL122, 155 et 108 » qui se tiendra le 5 décembre à Gatineau ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'une subvention de 50 % du coût de la formation par le Centre Local d'Emploi;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE le Directeur Général et l'adjointe au Directeur général soient autorisés à s'inscrire à la formation sur les contrats municipaux de l'ADMQ et d'en acquitter les frais, sous condition de l'acceptation de la subvention par le Centre Local d'Emploi.

QU' advenant que le Centre Local d'Emploi refuse de subventionner cette formation, seul le Directeur Général soit autorisé à s'y inscrire.

Adopté

2018-11-211 CLUB « LES MARAUDEURS »

CONSIDÉRANT que la demande de permission de stationner la surfaceuse à côté du garage municipal pour la période hivernale, déposée par le club de motoneige « Les Maraudeurs » ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE la Municipalité de Lac-des-Plages autorise le club de motoneige « Les Maraudeurs » à stationner leur surfaceuse à côté du garage municipal pour la période hivernale, à condition qu'il inscrive la municipalité comme coassuré sur la police d'assurances de ladite surfaceuse.



Adopté

2018-11-212 CONTRATS D'EMBAUCHE POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de procéder à l'embauche de deux conducteurs attirés exclusivement aux opérations de déneigement, sous forme d'un contrat forfaitaire à montant hebdomadaire fixe, peu importe les conditions météorologiques ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE monsieur le Maire soit mandaté à signer les contrats d'embauche de MM. François et Justin Nadon pour les opérations de déneigement de la période hivernale 2018-2019.

Adopté

2018-11-213 FIN DE CONTRATS EN VOIRIE

CONSIDÉRANT que certains travaux de voirie ne peuvent être effectués durant la période hivernale et que les camions sont préparés pour le déneigement et le sablage des routes ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE la Municipalité de Lac-des-Plages mette fin au contrat de M. Pierre Bérubé, en date du 23 novembre 2018.

QUE le contrat de travail de M. Dominick Demers-Robichaud se termine le 23 novembre 2018, avec date de rappel prévue le 23 avril 2019. Monsieur le maire est mandaté à ajuster son salaire selon l'échelle en vigueur.

Adopté

2018-11-214 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-VALLÉES - AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT les besoins de liquidités de la municipalité pour pourvoir à ses engagements, dans le cours normal de ses opérations ;

CONSIDÉRANT la somme d'environ 547 801 \$ à recevoir relativement aux travaux de voirie effectués à l'été 2018 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, mais qui ne sera versée qu'en 2019 ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE la marge de crédit du compte général numéro 280051 de la Municipalité de Lac-des-Plages, à la Caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées, soit augmentée à 400 000 \$.

QUE la marge augmentée à 400 000 \$ portera intérêt au Taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré de 0,50%. Le taux d'intérêt applicable aux sommes prêtées variera en conséquence à chaque changement du taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins.

QUE le Maire et le Directeur général / Secrétaire trésorier soient mandatés à signer l'entente à intervenir avec la Caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées.

Adopté

2018-11-215 EMBAUCHE EN INCENDIE

CONSIDÉRANT que Madame Alex-Sandra Périard possède une formation de Pompier I et de premier répondant et a déjà été admise à titre de premier répondant pour le service d'incendie de Saint-Émile-de-Suffolk / Lac-des-Plages ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Patrick Parent a manifesté son intention de se joindre à la brigade ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE l'embauche de Madame Alex-Sandra Périard soit autorisée à titre de pompier volontaire pour le service de Saint-Émile-de-Suffolk / Lac-des-Plages.

QUE l'embauche de Monsieur Patrick Parent soit autorisée à titre de pompier volontaire pour le service de Saint-Émile-de-Suffolk / Lac-des-Plages.

QUE ces deux embauches soient conditionnelles à l'acceptation par la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

Adopté

2018-11-216 ÉCOCENTRE – PERIODE HIVERNALE



CONSIDÉRANT que l'écocentre n'est ouvert au public que les deuxièmes samedis du mois pour la période hivernale ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE l'écocentre soit ouvert de 8 h à 16 h, les deuxièmes samedis des mois de décembre, janvier, février et mars.

Adopté

2018-11-217 HORAIRE DES FETES DU SECRETARIAT ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE le secrétariat soit fermé du samedi 22 décembre 2018 à 12 h au mercredi 2 janvier 2019, inclusivement. Les activités reprendront le jeudi 3 janvier 2019 à 8 h.

QUE la bibliothèque sera fermée le samedi 22 décembre, le mercredi 26 décembre 2018, le samedi 29 décembre 2018 et le mercredi 2 janvier 2019.

Adopté

2018-11-218 PUBLICITE DES FETES – JOURNAL LES 2 VALLEES PETITE-NATION ET LIEVRE

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QU' une publicité d'un quart de page, au montant de 225 \$ plus taxes, soit réservé dans le « Journal les 2 vallées Petite-Nation et Lièvre », pour les souhaits des fêtes de la municipalité, dans la parution du mercredi 17 décembre 2018.

Adopté

ÉTATS COMPARATIFS DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire provisoire des recettes et des dépenses, tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, pour la période du 1^{er} janvier au 30 octobre 2018, ainsi que les recettes et les dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice financier. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en octobre 2018, pour étude et considération.

2018-11-219 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE le paiement des comptes payés au montant de 13 880,88 \$, apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 109 975,15 \$, apparaissant à la liste datée du 6 novembre 2018 soit approuvé.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

2018-11-220 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE la séance soit ajournée au samedi 24 novembre 2018 à 9 h. Il est 20 h 20.

Adopté

Louis Venne
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / secrétaire-trésorier



2018-11-10

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 novembre 2018 à 10 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, convoquée par avis public et parution dans le journal « *Les 2 vallées Petite-Nation Lièvre* ». Sont présents les membres suivants :

**M^{me} NANCY MCAULEY
M. PIERRE BOIVIN**

M. RICHARD JEAN

M. NORMAND JOLICOEUR

Sous la présidence du Maire, **M. LOUIS VENNE**

Présents dans la salle :

Claudette Molloy, Jean-Marie Lachapelle, Claude Gauthier, Gaétan Chalifoux, Ghislaine Charbonneau, Suzelle Chalifoux, Gynette Catellier, Jacques Groulx, Josée Simon, Bruno Simon, Nicole Bourgeois, Paul Bourgeois, Monique Lefort, Johanne Guénette, Robert Demers, Fernand Chalifoux et Nicole Fafard.

L'objet de cette consultation publique porte sur les projets de modification du règlement de zonage et du règlement de nuisances, en ce qui a trait aux conséquences de leurs adoptions.

Projet de règlement numéro 126-2018, modification du règlement de zonage numéro 07-2000:

M. Louis Venne explique les modifications proposées qui consistent à établir des normes de localisation des fournaies aux bois extérieures. De plus, le règlement de zonage est modifié pour autoriser l'épandage du « *Bacillus Thuringiensis Israelensis* » pour contrôler les insectes piqueurs.

ARTICLE 1 : à la section 9.7 du règlement, on ajout 9.6

Article a) concernant la grandeur minimale d'un terrain admissible, 7 personnes jugent la superficie trop petite, 1 personne la juge trop grande.

Article b) pour la localisation dans la marge arrière, 7 personnes demandent l'ajout de la marge latérale et 2 personnes veulent la limiter à la marge arrière.

Article c) concernant la distance de 10 mètres des marges, 7 personnes voudraient qu'elle soit de plus de 10 mètres et 2 voudraient qu'elle soit de moins de 10 mètres.

Article d) une seule fournaise devant être raccordée au bâtiment résidentiel, l'ensemble des personnes demandent d'ajouter « tout autre bâtiment accessoire destiné aux besoins »

Article e) tous semblent être d'accord avec la distance de 6 mètres.

Article f) tous semblent d'accord avec cette disposition

Article g) tous sont d'accord avec la condition d'homologation.

Concernant la distance avec toute autre habitation, 7 personnes sont d'accord avec la distance de 100 mètres, 5 personnes demandent que cette distance soit réduite et 3 personnes demandent de mettre cette distance à 50 mètres.

Article h) concernant l'imposition d'une longueur de cheminée à avoir dépendamment de la distance des habitations voisines, 3 personnes sont contre, parmi les autres participants, certains jugent la distance de 100 mètres trop grande.

Article i) pour les matériaux combustibles pouvant être utilisés pour l'alimentation de ce type de fournaise, on demande de spécifier l'interdiction d'utiliser le charbon ou ses dérivés.

Article j) 2 personnes jugent trop restrictif la période de mise en fonction et 4 personnes jugent cette période trop courte.

Article k) on demande de définir le terme chauffage.

ARTICLE 2 : à la section 10.6.4 on modifie l'interdiction afin de pouvoir procéder au traitement de contrôle des insectes piqueurs en autorisant l'usage du *Bacillus Thuringiensis Israelensis* (BTI)

L'assistance veut débattre de cette décision. Le maire met fin aux discussions.

La séance est levée à 11 h 50.

Louis Venne
Maire



2018-11-24
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 24 novembre 2018 à 9 h, à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M^{me} NANCY MORAIS
M. RICHARD JEAN

M^{me} NANCY MCAULEY
M. NORMAND JOLICOEUR

M^{me} CHRISTINE RICHER
M. PIERRE BOIVIN

Est absente : **M^{me} CHRISTINE RICHER**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. LOUIS VENNE**
Le Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI** est aussi présent.

- Location de machinerie pour la période hivernale
- Contrat d'entretien des sentiers de ski de fond
- Acceptation de la démission de Madame Joanne Côté
- Poste de secrétaire-réceptionniste
- Acceptation de la démission du pompier numéro 20
- Appel d'offres pour la vente du camion incendie Ford 1997
- Comité de sélection pour l'appel d'offres sur le contrôle des insectes piqueurs
- Levée de la séance

2018-11-221 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE La séance ajournée le 9 novembre 2018, à 20 h 20, soit réouverte.

Adopté

À 9 h 3, Madame Christine Richer prend son siège.

2018-11-222 LOCATION DE MACHINERIE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT le besoin de machinerie adaptée pour le déneigement de la patinoire et le soufflage de neige des stationnements et accès à l'hôtel de ville, et toute autre tâche de déneigement ;

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de procéder à la location de machinerie pour la période hivernale afin de bien étudier les besoins de la voirie à cet effet ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE La location d'un tracteur New Holland T4-95 soit autorisée auprès de Machinerie CH pour un montant de 7 000 \$, plus taxes, comprenant 200 heures d'utilisation pour six mois, la plaque, l'assurance et les frais de livraison sont aux frais de la municipalité.

QUE monsieur Benoit Lauzon soit mandaté à procéder à l'immatriculation dudit tracteur auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

Adopté

2018-11-223 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SENTIERS DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité d'offrir un réseau de sentiers de ski de fond à la population ;

CONSIDÉRANT que la motoneige appartenant à la municipalité n'est pas adaptée pour la réalisation des travaux de d'entretien des sentiers ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Monsieur Jocelyn Proulx pour faire l'entretien des sentiers avec une motoneige adaptée à ce type de travail, pour un coût de 1 000 \$ plus l'essence pour la saison hivernale ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages accepte l'offre de Monsieur Jocelyn Proulx pour l'entretien des sentiers de ski de fond pour la saison hivernale 2018-2019, à l'aide d'une motoneige, pour un coût de 1 000 \$ plus l'essence et les réparations, si nécessaires.



QUE Monsieur Proulx tienne un registre des sorties avec détails sur les conditions, les problèmes rencontrés et les conditions de neige.

QUE Le Directeur général soit mandaté à signer le contrat avec M. Jocelyn Proulx.

Adopté

2018-11-224 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME JOANNE CÔTÉ

CONSIDÉRANT que Madame Joanne Côté a déposé sa lettre de démission de son poste de secrétaire administrative, prenant effet le 30 novembre 2018 ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE Le Conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages accepte la démission de Madame Joanne Côté.

QUE Le Conseil remercie Madame Joanne Côté pour son dévouement des 7 dernières années.

Adopté

2018-11-225 POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT la démission de Madame Joanne Côté, secrétaire administrative ;

CONSIDÉRANT les besoins établis par les membres du conseil et la direction ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE Soit autorisé l'affichage d'un poste de secrétaire-réceptionniste, selon un horaire de 116,5 heures par trois semaines.

Adopté

2018-11-226 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DU POMPIER NUMÉRO 20

CONSIDÉRANT que le pompier numéro 20 a remis sa démission en tant que pompier;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE la démission du pompier numéro 20 soit acceptée tel que déposée.

Adopté

2018-11-227 APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DU CAMION INCENDIE FORD 1997

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de Saint-Émile-de-Suffolk / Lac-des-Plages s'est doté d'un nouveau camion incendie ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'aller en appel d'offres afin de vendre le Ford 1997 du service d'incendie ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE Madame Danielle Longtin soit mandatée à procéder à un appel d'offres pour la vente du camion incendie Ford 1997.

Adopté

2018-11-228 COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES SUR LE CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur le contrôle des insectes piqueurs qui a été rédigé en conformité avec l'article 936.0.1.1 du Code Municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité de trois personnes pour évaluer les soumissions et les critères d'évaluation, sans égard au prix ;

CONSIDÉRANT que ce comité doit comprendre des personnes impartiales et qualifiées en cette matière ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE le comité de sélection pour l'appel d'offres sur le contrôle des insectes piqueurs soit composé de Madame Mireille Dupuis, adjointe au Directeur général, Monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques de la Municipalité d'Amherst et Monsieur Pascal Caron, directeur général de la Municipalité de Brébeuf.

Adopté



2018-11-229 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE la séance soit levée et terminée. Il est 9 h 18.

Adopté

Louis Venne
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ



LAC-DES-PLAGES